



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le six février deux mille dix-sept à dix-huit heures trente minutes,
le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

Objet :
SMTC Tisséo / Projet de mobilités 2020 – 2025 – 2030 – Consultation des personnes publiques associées.

Délibération n° 2017.02.06.012

Rapporteur : Michel ROUGÉ

Monsieur Michel ROUGÉ, Maire de Launaguet, expose aux membres de l'assemblée que dans le cadre de l'élaboration du Projet Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la grande agglomération toulousaine, décidé par le SMTC le 4 février 2015, les communes de Toulouse métropole ont été régulièrement associées aux travaux d'élaboration en participant aux différentes instances de gouvernance : commissions partenariales de suivi et technique, commissions thématiques et territoriales.

Ainsi les éléments de diagnostic, d'enjeux et d'objectifs, de nouvelles stratégies mobilité et de plan d'actions ont été présentés et expliqués. Au titre de la procédure de co-construction, les ateliers des commissions thématiques et territoriales ont permis d'intégrer certaines propositions afin d'enrichir le Projet Mobilités 2020-2025-2030.

Lors du Comité syndical du 19 octobre 2016, les élus du Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC) ont arrêté le projet de mobilités 2020-2025-2030 permettant l'enclenchement des phases de consultation des personnes associées et d'enquête publique.

En qualité de personne publique associée directement consultée et en application du Code des transports, la Commune de Launaguet doit émettre un avis sur ce projet.
Les documents étaient consultables sur le site internet du SMTC-Tisséo.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable, car le développement des transports en commun et des modes doux de déplacement est une priorité à laquelle adhère la commune de Launaguet. Pour autant un certain nombre de réserves sont à formuler.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable avec des réserves portant sur :

- le manque de visibilité du dossier dans son ensemble et en particulier la clarté des cartes et des différents projets en cours ou à venir (difficulté à repérer les différents projets en cours ou à venir et à comprendre les légendes),
- le manque de précision sur le devenir du BUN et les échéances pour sa réalisation complète (en 2025 ? Au-delà ?),
- le recul de la voiture constaté concerne en premier lieu les toulousains, de fortes disparités subsistent en fonction des territoires de résidence,
- sur l'axe report modal, il serait judicieux de créer plus de places de parkings en amont dans des parc-relais en périphérie, ainsi que de renforcer nettement les liaisons transversales entre grands secteurs de l'agglomération,

Membres en exercice : 29
Membres présents : 22
Représentés : 7
Absents : 0
Absents excusés : 0

Date convocation et affichage : 31.01.2017

Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification
Le 23.02.2017

Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Aïme FOLTRAN, Gilles LACOMBE, Tanguy THEBLINE, Thierry MORENO, Pétride PARADIS, Pascal PAQUELET, Sylvie CANZIAN, André PUYO, Martine BALANSA, Pascal AGULHON, Bernadette CELY, Jean-François NARDUCCI, Caroline LITT, Véronique HUC, Jean-Luc GALY, Isabelle BESSIERES, Richard LARGETEAU, Georges DENEUVILLE, François VIOLAC, Georges TRESCASES, Thierry BOUYSSOU.

Étaient représentés (es) : M-Claude FARCY (pouvoir à P. PAQUELET), Ella LOUBET (Pouvoir à S. CANZIAN), André CANOURGUES (Pouvoir à M. ROUGE), Natacha MARCHIRON (Pouvoir à A. PUYO), Eric FIORE (Pouvoir à A. FOLTRAN), Valérie RIVALLANT (Pouvoir à T. BOUYSSOU), Dominique PIUSSAN (Pouvoir à G. DENEUVILLE).

Secrétaire de séance : Pascal PAQUELET

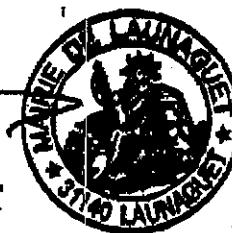
Délibération n° 2017.02.06.012

- Sur l'axe urbanisme-transport, il est urgent de développer la ville à proximité des transports en commun et en particulier dans les zones d'influence de la 3^{ème} ligne.
- le développement de lignes LINEO y compris a priori sur le tracé du BUN, n'est pas la solution à tout. Il est rappelé que le BUN a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique du Préfet validée et applicable dans son intégralité,
- l'impact financier de la 3^{ème} ligne de métro est très important, au détriment des autres projets structurants du Plan de déplacements urbains 2012. Ce projet de 3^{ème} ligne ne résout pas l'urgence des transports en commun et le maillage de la périphérie toulousaine.
- A défaut de précisions sur les projets de Transports en commun en site propre cités ci-dessus, les objectifs d'accueil de nouvelles populations dans le cadre des contrats d'axe et le Programme local de l'habitat ne pourront être tenus.

Voté à l'unanimité:

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures :

Michel ROUGÉ
Maire



<p>Membres en exercice : 29 Membres présents : 22 Représentés : 7 Absents : 0 Absents excusés : 0</p> <p>Date convocation et affichage : 31.01.2017</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification Le 23.02.2017</p>	<p>Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Aline FOLTRAN, Gilles LACOMBE, Tanguy THEBLINE, Thierry MORENO, Patricia PARADIS, Pascal PAQUELET, Sylvie CANZIAN, André PUYO, Martine BALANSA, Pascal AGULHON, Bernadette CELY, Jean-François NARDUCCI, Caroline LITT, Véronique HUC, Jean-Luc GALY, Isabelle BESSIERES, Richard LARGETEAU, Georges DENEUVILLE, François VIOLAC, Georges TRESCASES, Thierry BOUYSSOU.</p> <p>Étaient représentés (es) : M-Claude FARCY (pouvoir à P. PAQUELET), Elle LOUBET (Pouvoir à S. CANZIAN), André CANDOURGUES (Pouvoir à M. ROUGE), Natacha MARCHIPONT (Pouvoir à A. PUYO), Eric FIORE (Pouvoir à A. FOLTRAN), Valérie RIVALLANT (Pouvoir à T. BOUYSSOU), Dominique PIUSSAN (Pouvoir à G. DENEUVILLE).</p> <p>Secrétaire de séance : Pascal PAQUELET</p> <p>Délibération n° 2017.02.06.012</p>
--	--